



Déploiement de Glassia : foire aux questions

VERSION 2.0

La Société canadienne du sang a pour mandat de se procurer et de fournir des protéines plasmatiques et des produits connexes (PPPC) afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès partout au Canada (hors Québec). Le présent document regroupe de nombreuses questions fréquentes ou importantes concernant le déploiement de Glassia en tant que produit figurant sur la liste nationale de PPPC gérée par la Société canadienne du sang.

Les questions et réponses ci-dessous sont classées en différentes sections : informations générales, différentes parties intéressées et quelques thématiques particulières. Des listes de vérification définissant les étapes permettant d'avoir accès à Glassia par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle (LMT) et de Bayshore Pharmacy en Alberta figurent également à la fin du document (annexes I et II respectivement).

S'il vous reste néanmoins des questions non traitées dans les rubriques ci-après, veuillez vous adresser à la Société canadienne du sang en écrivant à : PPRPFormularyProgram@blood.ca.

La présente FAQ est mise à jour en permanence. Veuillez noter le numéro de version ci-dessus.



Informations générales

Qu'est-ce que Glassia?

Glassia est un inhibiteur de l'alpha1-protéinase issu de plasma (IA1-P). Il est indiqué pour le traitement d'augmentation et d'entretien chronique chez les adultes présentant un emphysème cliniquement manifeste attribuable à un déficit héréditaire sévère en IA1-P, également appelé déficit en alpha-1-antitrypsine (AAT).

Pourquoi Glassia est-il ajouté à la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang?

Sachant que Glassia est un produit fabriqué à partir de plasma, il figure sur la liste des protéines plasmatiques et des produits connexes (PPPC) de la Société canadienne du sang. Nous avons pour mandat d'approvisionner les hôpitaux canadiens (hors Québec) en protéines plasmatiques et en produits connexes afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès.

Comment Glassia a-t-il été choisi comme IA1-P pour la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang?

Glassia a été retenu à la suite de l'appel d'offres pour des IA1-P émis par la Société canadienne du sang. Cet appel d'offres était ouvert à tous les produits correspondants disposant d'un avis de conformité de Santé Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont approuvé l'inclusion de Glassia sur la liste nationale de protéines plasmatiques et produits connexes.

Quand Glassia sera-t-il disponible?

Les laboratoires de médecine transfusionnelle (banques de sang) peuvent commander Glassia auprès de la Société canadienne du sang depuis le 29 février 2024. Pour les patients, la possibilité de commander le produit peut varier selon les différents laboratoires de médecine transfusionnelle du pays.

Veuillez noter qu'en Alberta, Glassia est distribué et livré aux patients par Bayshore Pharmacy.



Patients

Quels patients pourront avoir accès à Glassia?

Glassia figure sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à certains critères d'admissibilité. Glassia peut être commandé pour des patients adultes présentant un déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et qui répondent aux critères suivants* :

- Le pneumologue a confirmé le diagnostic de déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et a indiqué que le traitement par un produit à base d'IA1-P serait bénéfique au patient.
- Déficit en IA1-P, défini par une concentration sérique d'IA1-P < 11 µmol/l ou < 57 mg/dl avant le début du traitement.
- Signes cliniques d'obstruction (VEMS < 80 %).
- Patient non-fumeur depuis au moins six mois.
- Patient n'ayant pas reçu de greffe pulmonaire.

* Les critères sont basés sur les recommandations de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.

Les patients recevant actuellement Prolastin-C (financé par le gouvernement) devront-ils passer à un traitement par Glassia?

Les patients qui reçoivent actuellement le produit financé par le gouvernement Prolastin-C et qui répondent aux critères d'admissibilité devront passer à Glassia et sont invités à communiquer à cet égard avec leur fournisseur de soins de santé dans les plus brefs délais.

Ce changement de traitement entraînera-t-il une pause dans le traitement?

Non, aucune pause dans le traitement n'est prévue pour le passage de Prolastin-C à Glassia.

Y a-t-il des différences entre Prolastin-C et Glassia?

Le principe actif de Glassia et de Prolastin-C est un inhibiteur de l'alpha1-protéinase issu du mélange de plasma humain. Les deux produits sont approuvés par Santé Canada et sont considérés équivalents sur le plan thérapeutique.

Comment un patient est-il approuvé pour avoir accès à Glassia?

Les patients doivent s'adresser à leur pneumologue ou à leur fournisseur de soins primaires pour déterminer si un traitement par Glassia est approprié dans leur cas et s'ils répondent aux critères d'admissibilité. Glassia figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à des critères d'admissibilité, les médecins prescripteurs doivent remplir le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné et le transmettre à la Société canadienne du sang. Une fois que la Société canadienne



du sang aura évalué la demande pour confirmer l'admissibilité, un contrat de patient désigné sera créé en cas d'approbation, puis transmis au médecin prescripteur.

Comment les patients approuvés obtiennent-ils le médicament?

Comme pour tout autre produit figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang, les patients recevront le produit par l'entremise des laboratoires hospitaliers de médecine transfusionnelle.

Ce n'est qu'en Alberta que Glassia est distribué et livré aux patients par le biais de Bayshore Pharmacy (dans le cadre d'un nouveau projet pilote de la Société canadienne du sang).

Comment et où Glassia sera-t-il administré?

Pour la plupart des patients, l'administration de Glassia sera réalisée dans des cliniques pour perfusion d'Innomar. Les patients auront également la possibilité de recevoir une formation pour effectuer les perfusions à domicile. Le personnel du programme d'aide aux patients de Takeda, intitulé OnePath, communiquera avec les patients inscrits afin de fixer les rendez-vous et de fournir des instructions sur le transport des produits devant être perfusés.

Quels sont les services offerts par le programme d'aide aux patients concernant Glassia?

Pour toute question concernant le programme d'aide aux patients de Takeda, veuillez communiquer avec le fournisseur du programme OnePath :

Tél. : 1-844-691-7284

Fax : 1-844-951-7284

Courriel : support@onepathprogram.ca

Quelle quantité de produit sera fournie aux patients en une fois?

Les patients reçoivent généralement une quantité correspondant à trois mois d'utilisation de Glassia, mais cette quantité peut varier en fonction des circonstances (période d'essai, déplacement, etc.).

Les patients auront-ils à assumer des frais pour le médicament en cas d'approbation pour Glassia?

Non, les produits sont fournis sans frais aux patients (par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle et de Bayshore).

Comment les patients doivent-ils conserver le produit à domicile?

Selon la monographie de Glassia, le produit doit être conservé au réfrigérateur à une température allant de 2 °C à 8 °C et ne doit pas être congelé. Une fois sorti du réfrigérateur, il



peut être conservé à une température ambiante n'excédant pas 25 °C pendant une durée maximale d'un mois (4 semaines).

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé?

La Société canadienne du sang fournit sur son site une déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes pour les patients désignés, disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\) \(sang.ca\)](#).

Pour les patients de l'Alberta recevant les produits par le biais de Bayshore Pharmacy, la pharmacie obtiendra leur consentement concernant la communication des données relatives à la distribution du produit à la Société canadienne du sang (déclaration écrite ou attestation du fournisseur de soins de santé).

Pour toute question concernant votre santé respiratoire ou des examens correspondants, veuillez communiquer avec votre pneumologue ou votre fournisseur de soins primaires.



Centres médicaux et médecins cliniciens

Y a-t-il des différences pertinentes sur le plan clinique entre Glassia et Prolastin-C?

Dans le cadre de son évaluation, l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé a examiné un essai de non-infériorité comparant Glassia et Prolastin-C. Cet essai a démontré la non-infériorité de Glassia et établi qu'aucune différence entre les deux produits ne pouvait être revendiquée. Prolastin-C et Glassia sont considérés comme comparables sur la base des avis d'experts et de l'essai de non-infériorité.

Quels sont les critères d'admissibilité pour Glassia?

Glassia peut être commandé pour des patients adultes présentant un déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et qui répondent aux critères suivants* :

- Le pneumologue a confirmé le diagnostic de déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et a indiqué que le traitement par un produit à base d'IA1-P serait bénéfique au patient.
- Déficit en IA1-P, défini par une concentration sérique d'IA1-P < 11 µmol/l ou < 57 mg/dl avant le début du traitement.
- Signes cliniques d'obstruction (VEMS < 80 %).
- Patient non-fumeur depuis au moins six mois.
- Patient n'ayant pas reçu de greffe pulmonaire.

* Les critères sont basés sur les recommandations de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.

Veuillez adresser vos questions concernant l'admissibilité à SAPPRPRequests@blood.ca.

Quelle est la marche à suivre pour les médecins prescripteurs qui souhaitent demander l'accès à Glassia pour leurs patients?

Glassia figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à des critères d'admissibilité, les médecins prescripteurs doivent utiliser le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné et l'envoyer à SAPPRPRequests@blood.ca. Ils doivent également transmettre à leurs patients la Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés).

Le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné se trouve [ici](#) et sur notre page Web [Formulaires](#), sous le centre de distribution approprié.

Une liste de vérification récapitulant les étapes requises et les coordonnées des personnes-ressources figure à la fin de ce document (annexes I et II).



Si vous devez envoyer le formulaire par fax au centre de distribution le plus proche, veuillez utiliser le numéro approprié parmi la liste ci-dessous :

Centre de distribution	Fax
Colombie-Britannique	604-879-6669
Alberta Edmonton Calgary	780-433-4478 403-410-2791
Saskatchewan	306-347-1551
Manitoba	204-774-2956
Ontario Brampton Ottawa	1-888-334-4554 613-560-7199
Provinces de l'Atlantique (N.-B./N.-É./Î.-P.-É.)	1-855-305-6904
Terre-Neuve-et-Labrador	709-758-5322

Comment les médecins prescripteurs seront-ils informés de l'approbation du patient et du contrat du patient désigné?

En cas d'approbation d'une demande, un contrat de patient désigné sera créé. La personne-ressource indiquée sur le formulaire de demande sera avisée et informée des détails du contrat (numéro, nom du produit, quantités approuvées, date d'expiration, etc.).

Comment peut-on commander Glassia auprès de la Société canadienne du sang?

Les laboratoires de médecine transfusionnelle et Bayshore Pharmacy (pour les patients résidant en Alberta) peuvent commander Glassia à la Société canadienne du sang en utilisant le numéro de contrat des patients. Les commandes peuvent être passées sur le portail de commande en ligne ou transmises par fax au centre régional de distribution de la Société canadienne du sang.

Comment les patients seront-ils inscrits au programme d'aide aux patients?

Les médecins prescripteurs peuvent inscrire leurs patients en remplissant puis soumettant le formulaire d'inscription correspondant au programme d'aide aux patients de Takeda (OnePath). Pour toute question concernant le programme, veuillez communiquer avec le personnel de OnePath :

Tél. : 1-844-691-7284

Fax : 1-844-951-7284



Courriel : support@onepathprogram.ca

Y a-t-il d'autres exigences pour avoir accès à Glassia par le biais de Bayshore en Alberta?

Veuillez vous reporter à la section ci-dessous sur le projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta pour des renseignements détaillés.

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé des patients?

La Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés) vise à informer les patients sur les renseignements personnels recueillis, les objectifs de cette collecte et les modalités d'utilisation, de divulgation et de conservation des données par la Société canadienne du sang.

La déclaration est disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\)](#). Cette déclaration s'applique à tous les patients recevant des protéines plasmatiques et des produits connexes via le programme de contrat de patient désigné de la Société canadienne du sang.

Les détails concernant la gestion des renseignements personnels dans le cadre du projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta sont fournis dans la section correspondante ci-après.



Laboratoires de médecine transfusionnelle

Où peut-on trouver la Lettre aux clients indiquant les éléments clés relatifs à Glassia qui doivent être saisis dans les systèmes d'information des hôpitaux et laboratoires?

La lettre aux clients 2024-04 précise les éléments clés relatifs à Glassia qui doivent être saisis dans les systèmes d'information des hôpitaux et laboratoires.

Se peut-il qu'un patient fasse partie du secteur desservi par mon hôpital?

Bien que le déficit en alpha-1-antitrypsine (AAT) soit rare, on trouve des personnes qui en sont atteintes un peu partout au pays. Il est donc tout à fait possible qu'un laboratoire de médecine transfusionnelle ait dans son secteur un patient ayant besoin de Glassia.

Que doivent faire les laboratoires de médecine transfusionnelle pour se préparer aux commandes de Glassia?

Chaque laboratoire de médecine transfusionnelle traite les commandes comme il l'entend. En amont des commandes qu'ils sont amenés à recevoir, les hôpitaux sont encouragés à ajouter dans leur système d'information le code-composant ISBT, l'information PPC de tout composant fabriqué par la Société canadienne du sang ou le PPC distribué par la Société canadienne, et ce, à des fins de traçabilité.

Les médecins prescripteurs de Glassia ont-ils besoin d'avoir certains privilèges à l'hôpital qui distribue le produit?

Étant donné que les médecins cliniciens spécialisés en AAT couvrent de vastes régions géographiques, de nombreux patients essaieront peut-être d'obtenir Glassia auprès du laboratoire de médecine transfusionnelle d'un hôpital où le médecin prescripteur n'a pas de privilèges. Dans l'hypothèse d'une telle situation, les laboratoires de médecine transfusionnelle sont fortement encouragés à définir des stratégies d'élaboration de procédures normalisées, lesquelles peuvent être nécessaires pour procéder à l'évaluation clinique sur place avant que OnePath ne fasse le nécessaire pour que le patient récupère Glassia.

Une fois que le médecin prescripteur a soumis la demande et reçu l'approbation de la Société canadienne du sang, comment se fait l'inscription du patient et comment le patient sait-il où et quand retirer le produit?

Une fois que la Société canadienne du sang a donné son approbation, le médecin prescripteur doit remplir le formulaire d'inscription à OnePath ainsi que l'ordonnance, puis les transmettre à OnePath, accompagnés de l'avis de la Société canadienne du sang. OnePath inscrira le patient et déterminera avec lui du lieu et du moment pour retirer le produit (annexe I).



Comment le laboratoire de médecine transfusionnelle est-il informé que des patients approuvés pour Glassia cherchent à retirer le produit à leur hôpital?

OnePath contactera le laboratoire de médecine transfusionnelle pour savoir s'il a la capacité de commander et de livrer Glassia aux patients. Une fois que cela aura été confirmé, OnePath mettra en ordre toutes les informations nécessaires (ordonnances, commandes, numéros de contrat) et confirmera le calendrier en fonction des rendez-vous de perfusion. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le programme OnePath :

Tél. : 1-844-691-7284

Fax : 1-844-951-7284

Courriel : support@onepathprogram.ca

Une décision d'admissibilité est-elle nécessaire pour recevoir Glassia en vertu d'un contrat de patient désigné?

La Société canadienne du sang se prononcera sur toutes les demandes de confirmation d'admissibilité pour Glassia. Les patients approuvés recevront un contrat de patient désigné valable un an. Aucune autre approbation ou décision du laboratoire de médecine transfusionnelle n'est requise pour commander Glassia et livrer le produit au patient.

Qui passe la commande de Glassia?

Le laboratoire de médecine transfusionnelle passe les commandes de Glassia à la Société canadienne du sang en utilisant le numéro de contrat du patient, selon le processus habituellement utilisé pour les protéines plasmatiques et les produits connexes pour les patients désignés. Les commandes peuvent être passées sur le portail de commande en ligne ou transmises par fax au centre régional de distribution de la Société canadienne du sang.

Y a-t-il une quantité à ne pas dépasser lors de la distribution de Glassia aux patients?

Les patients reçoivent généralement une quantité correspondant à trois mois d'utilisation de Glassia, mais cette quantité peut varier en fonction des circonstances (période d'essai, déplacement, etc.).

Le laboratoire de médecine transfusionnelle doit-il absolument obtenir ou confirmer le consentement relatif à l'administration du produit sanguin avant de délivrer le produit?

Chaque laboratoire de médecine transfusionnelle dispose de ses propres procédures normalisées pour obtenir et confirmer le consentement du patient relativement à un produit sanguin ou dérivé du plasma avant sa délivrance. Étant donné que Glassia est un produit dérivé du plasma, veuillez respecter les procédures et les politiques de votre laboratoire à cet égard.

Lorsqu'un patient a besoin de recevoir un traitement par perfusion à l'hôpital (malade hospitalisé), comment l'hôpital se procure-t-il les fournitures médicales (p. ex. filtre)?



Les fournitures médicales sont fournies par le programme OnePath. Pour toute aide sur ce sujet, veuillez directement contacter le programme OnePath (annexe I).

Quelles sont les conditions à respecter par le patient pour transporter et récupérer le produit?

OnePath sensibilise les patients aux conditions de conservation de Glassia et les informe notamment qu'ils doivent apporter une glacière pour retirer le produit auprès du laboratoire. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, veuillez contacter le programme OnePath.

Quels sont les renseignements détaillés sur le produit, notamment les modalités de conservation et les dimensions de l'emballage?

Selon la monographie de Glassia :

- Chaque boîte de Glassia contient un flacon à usage unique, qui renferme environ 1 gramme d'IA1-P fonctionnel dans 50 ml de solution.
- Laisser le flacon dans la boîte jusqu'au moment de l'emploi. Conserver Glassia entre 2 °C et 8 °C (entre 36 °F et 46 °F) et ne pas congeler. Une fois le flacon sorti du réfrigérateur, il peut être conservé à une température ambiante ne dépassant pas 25 °C (77 °F) pendant un maximum d'un mois.
- Glassia ne contient pas d'agents de conservation ni de latex. Ne pas utiliser le produit après la date de péremption qui figure sur l'étiquette.

Quelle est la durée de conservation au réfrigérateur de Glassia?

Selon Takeda, fabricant de Glassia, le produit est stable dans le cadre d'une conservation au réfrigérateur (entre 2 et 8 °C) pendant 36 mois à compter de la date de fabrication. Il est important de vérifier la date d'expiration sur l'emballage.

Où et comment Glassia sera-t-il administré?

Pour la plupart des patients, l'administration de Glassia se fera dans les cliniques pour perfusion d'Innomar. Les patients auront également la possibilité de se former aux perfusions à domicile. Une fois inscrits, OnePath les contactera pour déterminer avec eux la meilleure méthode d'administration de Glassia. Les patients apporteront Glassia à leur rendez-vous de perfusion et OnePath leur expliquera comment transporter le produit.



Projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta

Qu'est-ce que le projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta?

La Société canadienne du sang a pour mandat d'approvisionner les hôpitaux canadiens (hors Québec) en protéines plasmatiques et en produits connexes (PPPC) afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès. Actuellement, les patients utilisant des produits à domicile les récupèrent en général à l'hôpital avant l'administration à domicile.

La Société canadienne du sang a lancé un programme pilote de livraison à domicile pour les patients admissibles en Alberta en s'appuyant sur une pharmacie spécialisée, Bayshore Pharmacy. Ce projet pilote vise à démontrer qu'il est possible de fournir des protéines plasmatiques et produits connexes à domicile, tout en renforçant l'accès de la Société canadienne du sang aux données sur l'utilisation des produits. L'obtention des données de Bayshore Pharmacy sur l'emploi des PPPC nous permettra de mieux contrôler l'accès à ces produits, la planification de la demande et la gestion des stocks.

Pourquoi le projet pilote n'est-il mené qu'en Alberta?

Ce projet pilote est déployé grâce au soutien financier du ministère de la Santé de l'Alberta.

Comment les patients approuvés pour Glassia seront-ils inclus dans le projet pilote en Alberta?

Le médecin prescripteur doit soumettre à la Société canadienne du sang le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné à des fins d'examen. Si les critères sont satisfaits, la demande sera approuvée et un contrat de patient désigné sera créé par la Société canadienne du sang.

Bayshore Pharmacy fournira un formulaire pour l'inscription et le consentement du patient ainsi qu'un modèle d'ordonnance pour les médecins prescripteurs. Le formulaire d'inscription et l'ordonnance devront être transmis à Bayshore Pharmacy environ deux à trois semaines avant que le produit ne soit délivré au patient pour la première fois. Le formulaire d'inscription de Bayshore doit uniquement être envoyé avec la première ordonnance en vue d'inscrire le patient auprès de la pharmacie (annexe II).

À qui les patients doivent-ils s'adresser en cas de problème?

Les patients doivent continuer de signaler toute préoccupation médicale à leur pneumologue ou fournisseur de soins primaires. Les problèmes cliniques signalés directement à la pharmacie seront communiqués au médecin prescripteur/centre médical s'il y a lieu. Les patients doivent communiquer avec Bayshore Pharmacy pour toute question relative à la livraison ou à la qualité du produit.



Comment les patients pourront-ils contacter la pharmacie pour obtenir des renseignements?

Une fois que le médecin prescripteur/l'hôpital aura envoyé la prescription initiale à Bayshore Pharmacy, la pharmacie communiquera directement avec le patient pour lui donner d'autres renseignements. La trousse d'information fournie aux patients inclura les coordonnées de personnes-ressources.

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé?

Comme mentionné plus haut, la Société canadienne du sang fournit sur son site une déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes pour les patients désignés. Cette déclaration s'applique dans tout le pays (hors Québec) aux patients recevant des protéines plasmatiques et produits connexes via le programme de contrat de patient désigné. Le document tient compte de la communication des données à la pharmacie spécialisée dans le projet pilote. La déclaration est disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\)](#).

Bayshore Pharmacy a besoin du consentement exprès des patients pour communiquer les données relatives à la distribution du produit à la Société canadienne du sang. Bayshore Pharmacy obtiendra le consentement des patients dans le cadre de leur formulaire d'inscription.

Quels sont les renseignements transmis par Bayshore Pharmacy à la Société canadienne du sang?

Les renseignements personnels communiqués à la Société canadienne du sang se limiteront aux informations liées à la distribution de Glassia. Les autres données personnelles requises par le pharmacien dans le cadre de la pratique de routine (p. ex. prise d'autres médicaments ou autres pathologies médicales) ne seront pas divulguées. Bayshore Pharmacy a rédigé une déclaration de confidentialité qui sera transmise aux patients afin de préciser le type de renseignements transmis.

Comment les renseignements personnels seront-ils échangés entre la Société canadienne du sang et Bayshore Pharmacy pour ce projet pilote?

Aux fins du projet pilote, des renseignements personnels seront échangés entre la Société canadienne du sang et la pharmacie spécialisée (Bayshore) via un site sécurisé géré par la Société canadienne du sang. L'accès aux renseignements est basé sur le besoin de savoir et est restreint en fonction du privilège. Il est limité aux personnes habilitées par la Société canadienne du sang à examiner les données d'admissibilité, à téléverser et/ou évaluer les données relatives à la distribution du produit et à fournir un soutien technique. En cas de départ ou de changement de rôle, l'accès sera révoqué.



Le contrat de la Société canadienne du sang avec Bayshore Pharmacy prévoit que Bayshore Pharmacy protège les données personnelles conformément à la législation applicable.

Comment et où les ordonnances de Glassia seront-elles envoyées en Alberta?

Les ordonnances seront directement envoyées à Bayshore Pharmacy au numéro de fax spécial suivant : 1-855-307-2929. Les ordonnances Connect Care pourront également être transmises par voie électronique à ce numéro.

Bayshore Pharmacy surveillera-t-elle l'observance du patient au traitement prescrit? Si oui, de quelle façon?

Oui, le personnel de la pharmacie assurera un suivi proactif des renouvellements d'ordonnance prévus et communiquera avec les patients deux à trois semaines à l'avance pour confirmer quand ils auront besoin du produit et vérifier l'observance du traitement. Le personnel contactera le médecin prescripteur/le centre médical au besoin s'il constate un problème.

Les laboratoires de médecine transfusionnelle en Alberta devront-ils parfois passer une commande de Glassia?

Dans certains cas, les laboratoires de médecine transfusionnelle en Alberta pourraient avoir besoin de commander Glassia (p. ex. patient hospitalisé n'ayant pas le produit chez lui, personne sans domicile fixe). Ils devront alors envoyer un courriel à la Société canadienne du sang à l'adresse SAPPRPRequests@blood.ca afin de préciser la situation et de mettre à jour le contrat, le cas échéant. La Société canadienne du sang coordonnera la communication entre l'hôpital, le laboratoire et le centre de distribution afin que tous les intervenants sachent que le laboratoire commandera Glassia pour ce contrat.

Que se passe-t-il si un patient demande un renouvellement d'ordonnance à la dernière minute alors qu'il n'a plus de produit?

L'objectif est de limiter autant que possible les demandes tardives de renouvellement d'ordonnance en assurant un suivi proactif des renouvellements à venir et en contactant les patients à l'avance. Il y aura un délai de traitement minimum pour les demandes, probablement d'au moins plusieurs jours ouvrables (pour tenir compte de la commande et de l'organisation de la livraison).

En cas de demande de renouvellement de dernière minute, les hôpitaux doivent appeler Bayshore Pharmacy au 1-855-430-0730 afin de les avertir du caractère urgent et de garantir que la commande est traitée en priorité.

À qui les hôpitaux peuvent-ils s'adresser au sein de la pharmacie spécialisée en cas de questions ou de problèmes?

Les hôpitaux peuvent communiquer avec le personnel de Bayshore Pharmacy :

Tél. : 1-855-430-0730

Fax : 1-855-307-2929

Courriel : bsrxab@bayshore.ca

Annexe I. Modalités d'accès à Glassia par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle (banques de sang)

Liste de vérification de la procédure

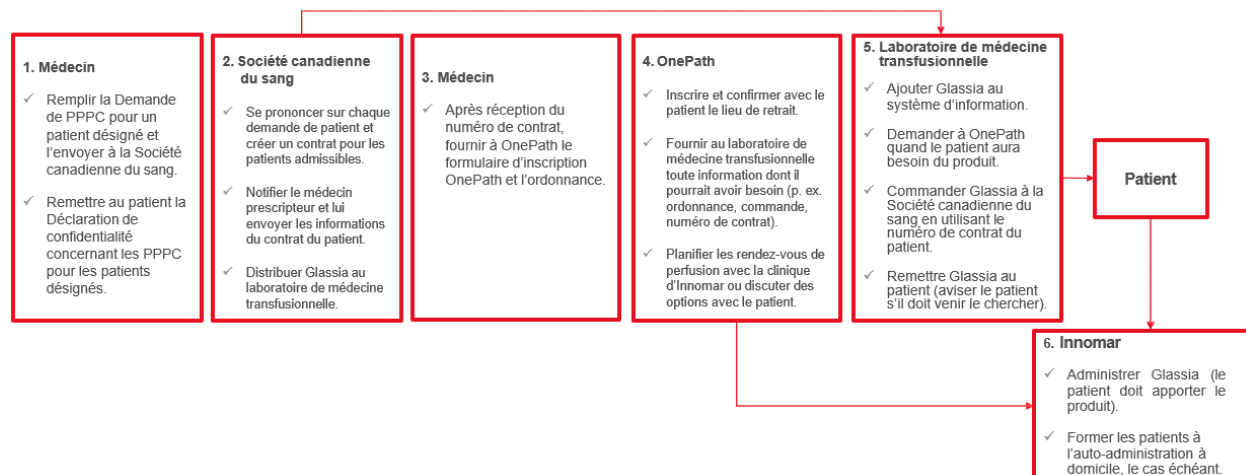
☒	Étapes d'accès à Glassia
☐	1. Médecin : Demander l'admissibilité du patient ✓ Remplir le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné, disponible ici. ✓ Transmettre le formulaire par courriel à SAPPRPRequests@blood.ca ou par fax à votre centre régional de distribution. ✓ Fournir au patient la Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés).
☐	2. Société canadienne du sang : Vérifier l'admissibilité du patient ✓ Évaluer chaque demande de patient en fonction des critères d'admissibilité. ✓ Si le patient est admissible, envoyer un courriel de notification contenant le <u>numéro de contrat</u> du patient à la personne-ressource du centre médical précisée sur le formulaire de demande.
☐	3. Médecin : Inscrire le patient à OnePath ✓ Remplir le formulaire d'inscription au programme OnePath, ainsi que l'ordonnance. ✓ Transmettre le formulaire et l'ordonnance à OnePath, accompagnés de l'avis de la Société canadienne du sang contenant le numéro de contrat du patient. ✓ Consigner le numéro de contrat et la date d'expiration. <u>Coordonnées de OnePath :</u> Tél. : 1-844-691-7284 Fax : 1-844-951-7284 Courriel : support@onepathprogram.ca
☐	4. OnePath : Contacter le patient pour confirmer le lieu de retrait du produit et organiser l'administration de Glassia ✓ Inscrire et confirmer avec le client le lieu et le moment du retrait de Glassia.



	✓ Fournir au laboratoire de médecine transfusionnelle toute information dont il pourrait avoir besoin (p. ex. ordonnance, commande, numéro de contrat). ✓ Planifier les rendez-vous de perfusion avec la clinique d'Innomar ou discuter des options avec le patient. ✓ Remettre les fournitures médicales aux patients qui effectuent eux-mêmes les perfusions à domicile. ✓ Sensibiliser le patient aux conditions de transport et de conservation (espace de réfrigération, utilisation d'une glacière pour le ramassage, etc.).
☐	5. Laboratoire de médecine transfusionnelle : Commander Glassia et le remettre au patient ✓ Avant de recevoir les commandes, ajouter Glassia au système d'information du laboratoire. ✓ Demander à OnePath quand le patient aura besoin du produit. ✓ Commander Glassia à la Société canadienne du sang en utilisant le numéro de contrat du patient. ✓ Contacter le patient pour qu'il retire le produit, le cas échéant. ✓ Remettre Glassia au patient.
☐	6. Innomar : Administrer Glassia ✓ Administrer Glassia au patient, qui aura au préalable apporté le produit à la clinique. ✓ Remettre les fournitures médicales requises pour les perfusions à la clinique. ✓ Former les patients à l'auto-administration à domicile, le cas échéant.

Accès à Glassia au Canada (à l'exception du Québec et de l'Alberta)

Ce schéma décrit le rôle de chaque partenaire dans le déploiement de Glassia au Canada (à l'exception du Québec et de l'Alberta).



Annexe II. Modalités d'accès à Glassia en Alberta

Liste de vérification de la procédure

☒	Étapes d'accès à Glassia
☐	1. Médecin : Demander l'admissibilité du patient ✓ Remplir le formulaire Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné, disponible ici. ✓ Transmettre le formulaire par courriel à SAPPRPRequests@blood.ca ou par fax à votre centre régional de distribution. ✓ Fournir au patient la Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés).
☐	2. Société canadienne du sang : Vérifier l'admissibilité du patient ✓ Évaluer chaque demande de patient en fonction des critères d'admissibilité. ✓ Si le patient est admissible, envoyer un courriel de notification contenant le <u>numéro de contrat</u> du patient à la personne-ressource du centre médical précisée sur le formulaire de demande.
☐	3. Médecin : Inscrire le patient à OnePath et Bayshore ✓ Remplir le formulaire d'inscription au programme OnePath ainsi que l'ordonnance, puis les transmettre à OnePath. ✓ Remplir le formulaire d'inscription/de consentement de Bayshore et le transmettre à Bayshore, accompagné de l'ordonnance. Coordonnées de OnePath : Coordonnées de Bayshore : Tél. : 1-844-691-7284 Tél. : 1-855-430-0730 Fax : 1-844-951-7284 Fax : 1-855-307-2929 Courriel : support@onepathprogram.ca Courriel : bsrxab@bayshore.ca
☐	4. OnePath : Contacter le patient pour confirmer le lieu de ramassage du produit et organiser l'administration de Glassia ✓ Inscrire le patient à OnePath. ✓ Planifier les rendez-vous de perfusion avec la clinique d'Innomar ou discuter des options avec le patient. ✓ Remettre les fournitures médicales aux patients qui effectuent eux-mêmes les perfusions à domicile.

	✓ Sensibiliser le patient aux conditions de transport et de conservation (espace de réfrigération, utilisation d'une glacière pour les rendez-vous de perfusion, etc.).
☐	5. Bayshore : Préparer et délivrer Glassia au patient ✓ Inscrire le patient et vérifier l'ordonnance. ✓ Vérifier que le patient a été approuvé pour Glassia par la Société canadienne du sang. ✓ Commander Glassia à la Société canadienne du sang en utilisant le numéro de contrat du patient. ✓ Préparer Glassia et organiser la livraison avec le patient.
☐	6. Innomar : Administrer Glassia ✓ Administrer Glassia au patient. ✓ Remettre les fournitures médicales nécessaires aux perfusions réalisées en clinique. ✓ Former les patients à l'auto-administration à domicile, le cas échéant.

Accès à Glassia en Alberta

Ce schéma décrit le rôle de chaque partenaire dans le déploiement de Glassia en Alberta.

